



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale des
territoires du Doubs**

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ



Le ministère de l'intérieur certifie que les actions de formation à la conduite des véhicules à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière dispensées, à titre onéreux, au sein de :

AUTO-ECOLE PILOTE

23 B rue Jean Wyrsh – 25000 BESANÇON

E 07 025 0588 0

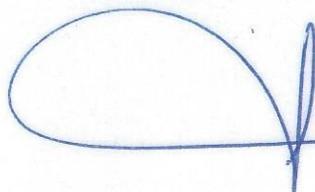
ont été évaluées et jugées conformes aux critères fixés par le référentiel du label :

«QUALITÉ DES FORMATIONS AU SEIN DES ÉCOLES DE CONDUITE»

reconnu par le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CNEFOP) par la délibération du 9 janvier 2018.

Ce certificat est valable à compter du **17 novembre 2021** jusqu'au **17 novembre 2024**

Le préfet du Doubs et par délégation
Le Directeur Départemental des Territoires


D.D.T.
DOUBS
EDUCATION ROUTIERE

Site Internet: www.securite-routiere.gouv.fr